

Réforme de la loi sur les normes du travail : les proches aidants enfin reconnus dans la loi mais avec des dispositions limitées.

Montréal, le 20 mars 2018 : Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), qui regroupe 75 organismes membres et plus de 20 000 proches aidants au Québec, salue l'inclusion du statut de proche aidant dans le projet de loi visant à modifier la Loi des Normes du Travail (LNT). En effet, non seulement c'est la première fois qu'une loi publique reconnaît le rôle des proches aidants, mais aussi statue sur une définition inclusive, en cohérence avec les recommandations issues des 18 ans d'expertise du RANQ et de ses membres.

Cependant, si ce projet de loi donne espoir d'une amélioration pour les proches aidants au travail, les mesures ajoutées et leurs paramètres d'application afin de permettre la conciliation responsabilités d'aidant-famille-travail soulèvent des questions quant à leurs réels impacts sur l'épuisement et l'appauvrissement des proches aidants. Le RANQ a besoin de plus de détails concernant l'application de la loi, mais déjà les questions essentielles émergent : quels professionnels seront en charge d'attribuer le statut de proches aidants? Quelle sera leur formation concernant la proche aidance? Comment reconnaître les proches aidants secondaires? Sera-t-il possible de fragmenter les jours de congé en heures, selon les besoins du proche aidant, sans l'accord systématique de l'employeur?

Les limites du projet de loi

Ce projet de Loi des normes du travail ne concerne que les proches aidants au travail, et ne permet pas de lutter contre l'appauvrissement de 43% des proches aidants qui n'occupent pas d'activité professionnelle. Au Canada, il est estimé à 7 600\$ la moyenne des coûts supplémentaires assurés par les proches aidants pour prendre soin de la personne aidée, et ce, nonobstant leur statut d'emploi. Si les 2 jours annuels de congé payé pour obligations familiales seront bénéfiques de même que l'allongement du nombre de semaines d'absence, ces mesures demeurent insuffisantes à deux niveaux. Premièrement, puisque 44% des proches aidants s'absentent en moyenne 8 jours par année, et qu'ils ne cotisent pas au Régime des Rentes lors d'absences sans solde, ces dispositions auront donc un impact limité sur l'appauvrissement à court et à long terme des proches aidants actifs. Enfin le RANQ accueille favorablement la volonté du gouvernement d'accorder plus de temps aux proches aidants afin de les soutenir dans la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Cependant c'est surtout le manque de services sociaux et de santé en temps opportuns, tant pour la personne aidée que pour eux-mêmes, qui contribue à l'épuisement des proches aidants et augmentent les risques d'absence pour maladie.

La nécessité d'une stratégie nationale et globale de soutien aux proches aidants

Le RANQ réitère ses revendications réunies dans [la stratégie nationale de soutien aux proches aidants](#), lancée le 1^{er} mars dernier : « Valoriser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables pour un Québec équitable ». Le RANQ réitère sa demande au gouvernement de mettre en place d'un comité de travail interministériel regroupant les différents acteurs soutenant les proches aidants. Il est nécessaire de changer la culture actuelle des mesures à la pièce : c'est d'une politique globale, incluant tous les enjeux vécus par tous les proches aidants, qu'ils prennent soins de leur conjoint, d'un ami, d'un enfant ou d'un parent âgé que le Québec a besoin, afin d'apporter des mesures équitables pour soutenir le quart des Québécois qui prend soin de la population la plus vulnérable. En mettant en place une telle stratégie, inclusive et transversale, le Québec deviendrait un chef de file au niveau canadien et international dans le domaine, et démontrerait qu'il tient à cœur les avancées sociales améliorant le bien-être de sa population.

Fondé en 2000, le Regroupement des Aidants Naturels du Québec (RANQ), rassemble 75 membres et représente plus de 20 000 proches aidants à travers le Québec. Le RANQ a acquis une expertise auprès de tous les proches aidants et propose une stratégie nationale inclusive de soutien aux proches aidants.

-30-